Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Séance plénière du 22 novembre 2017

V - Modifications de la composition du CMUB



novembre 2017

Arrêté n° 2133 du 18 octobre 2017

Modifie ainsi l'arrêté du 3 septembre 2015 portant création et composition du CMUB :

- Collège des entreprises présentes dans le bassin : ajout de l'Union maritime de Mayotte (UMM) à la demande de son président
- Collège des associations et fondations : remplacement de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) par la Fédération française des pêches sportives (FFPS) à la suite de sa création visant à regrouper 3 fédérations de pêche dont la FFPM.



Arrêté n° 2134 du 18 octobre 2017

- Nomination de nouveaux membres :
 - nouvelles désignations (nouvelles structures ou sièges non pourvus précédemment)
 - remplacement de membres (n'occupant plus la fonction pour laquelle ils avaient été désignés ou démissionnaires)
- Collèges concernés :
 - collectivités territoriales : 1 (titulaire)
 - entreprises: 7 (4 titulaires, 3 suppléants)
 - salariés : 2 (1 titulaire, 1 suppléant)
 - associations et fondations : 7 (2 titulaires, 5 suppléants)



Merci de votre attention!



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE